

| | |
|---|-----------|
| Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale | M2 |
| Action 6 : renforcer notre qualité de vie | A6 |
| 542 Pays de la Loire - Fonds d'urgence Evénement | |

Le Conseil Régional,

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération du Conseil régional du 19 mars 2020 approuvant le règlement d'intervention « Pays de la Loire - Fonds d'urgence événements »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant la modification du règlement d'intervention « Pays de la Loire - Fonds d'urgence événements »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020 approuvant la modification du règlement d'intervention « Pays de la Loire - Fonds d'urgence événements ».
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

ENTENDU Carine MENAGE, Lucie ETONNO, Marie-Noëlle TRIBONDEAU, Brigitte NEVEUX, Denis LA MACHE, Daniel COUDREUSE, Pascal GANNAT, Anne-Sophie GUERRA, Roselyne BIENVENU, Christophe CLERGEAU, Myriam GARREAU, Régine CATIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 1 600 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°542 - Pays de la Loire - Fonds d'urgence Evènements.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs